

Monsieur le Président,

Je tiens tout d’abord à remercier vivement le Coordinateur Spécial, Monsieur Nickolay MLADENOV, pour son briefing et pour le travail que lui et son équipe effectuent.

Nous saluons la diffusion d’un rapport écrit, en conformité avec la pratique habituelle de ce Conseil, basée sur la note 507, et nous attendons que cette pratique continue.

Monsieur le Président,

La poursuite de la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, suscite notre plus vive inquiétude. La colonisation, accompagnée de déplacements forcés, d’expulsions et de démolitions vise également des lieux particulièrement symboliques, comme la vieille ville d’Hébron ou de Jérusalem, et des zones d’importance stratégiques pour la perspective d’un Etat palestinien viable et d’un seul tenant. Nous restons à cet égard très attentifs aux développements à Khan al-Ahmar.

Nous nous opposons fermement à la politique de colonisation et à ses mesures connexes. La colonisation est illégale au regard du Droit international. Elle sape la confiance nécessaire à la reprise d’un dialogue et compromet toute chance d’aboutir à une paix juste et durable, fondée sur la coexistence de deux Etats. La politique de colonisation induit également un accroissement des tensions et de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Nous condamnons tout recours à la violence, appelons à une désescalade des tensions et à lutter contre l’impunité des auteurs de ces actes de violence.

Monsieur le Président,

Le 30 mars 2019 marque le premier anniversaire de la Grande Marche du Retour. Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa sécurité, nous rappelons qu'Israël doit respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement et le principe de proportionnalité dans l'emploi de la force. La force létale ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. Pour autant, il n'est pas acceptable que les manifestations à Gaza soient détournées par des éléments extrémistes - elles doivent rester strictement non-violentes. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs de roquettes vers le territoire israélien.

Nous condamnons également la violence utilisée par les forces de sécurité du Hamas contre les manifestants à Gaza, notamment contre des journalistes, des membres du personnel de la Commission indépendante des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme. La répression violente des manifestations est inacceptable et doit cesser. Le Hamas est tenu de respecter la liberté d'expression et le droit fondamental de manifester pacifiquement.

Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires et un accès inconditionnel aux soins médicaux - y inclus ceux qui ne peuvent être dispensés qu'en dehors de la Bande de Gaza. Il est indispensable que la communauté internationale soutienne les efforts de ces acteurs humanitaires.

Nous tenons à cet égard à saluer le rôle indispensable de l'UNRWA dont la Belgique continuera à soutenir le mandat et les efforts sur le terrain.

Monsieur le Président,

Ces derniers mois ont été marqués par une série des décisions unilatérales qui remettent en cause les Accords d'Oslo. La décision d'Israël de ne pas renouveler le mandat de la Présence Internationale Temporaire à Hébron a mené à une hausse de la violence à Hébron. La décision d'Israël de suspendre partiellement le transfert de recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, suivie par la décision de l'Autorité palestinienne de ne plus accepter aucune

recette fiscale, à moins que son transfert ne soit intégral, risque d'avoir des effets négatifs, tant sur le plan économique que sur le plan sécuritaire.

Plus que jamais, toutes les parties concernées doivent s'abstenir d'actes unilatéraux, qui soient contraires aux accords conclus et au Droit international. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et en particulier aux résolutions 242 et 497, la Belgique rappelle que l'annexion de territoires occupés par la force est illégale et qu'elle ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, et notamment sur le plateau du Golan.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution à deux Etats, avec des frontières basées sur les lignes du 4 juin 1967 et la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux Etats, conformément aux paramètres internationalement agréés. La perspective doit être un Etat palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivant en paix aux côtés d'Israël.

Le droit international et les résolutions pertinentes de ce Conseil doivent être le fondement de toute initiative diplomatique crédible permettant d'atteindre une paix globale, juste et durable. Le Conseil de Sécurité joue un rôle clé en tant que garant de toute solution globale, juste et durable, dans la ligne de ses précédentes résolutions et en plein respect du droit international. La Belgique continuera à œuvrer dans cette direction, au Conseil de sécurité et conjointement avec nos amis palestiniens et israéliens.